

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :

Mardi 11 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 11 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 7 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle DEFLISQUE, Maire.

Etaient présents : FAURE Denise, TAILLEFER Olivier, RABOIS Jean-Charles, BOVEROD Gilles, LEROYER Etienne, SIMON Gisèle, DEFLISQUE Michèle, MALCAYRAN Jean-Claude, Claudine BOUGEARD ;

Absents excusés : DEAN Jacqueline

Pouvoirs : néant

Absents non excusé(e)s : POMPIDOU Christelle ;

Secrétaire de Séance : Claudine BOUGEARD

Date de la convocation : 7 décembre 2018

Ouverture de séance à : 20H35

Séance close à :

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
11	9	0	9

1. Décision du Conseil Municipal sur l'achat du fonds de commerce multiservices Proxi de St-Maurin ;

Madame le Maire retrace l'historique de l'épicerie de St-Maurin depuis 2010 et précise que suite à la liquidation judiciaire prononcée le 12 septembre 2018 le mandataire judiciaire a 3 mois pour trouver un repreneur faute de quoi une vente aux enchères est prononcée et l'outil de travail est démentelé ; à ce jour à notre connaissance seul un couple a fait une offre ; la commune ne peut pas porter atteinte à l'initiative privée cependant elle doit également se positionner afin de préserver ce commerce à la veille de l'échéance des trois mois.

Madame le maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur de ce fonds de commerce et de faire une offre à hauteur de 25 000 euros, compte tenu du fait que 6 mois de loyers restent dus et qu'il y aura également des frais notariés mais aussi afin de ne pas être en concurrence avec l'offre du privé.

Dans le cas de figure où la proposition de la mairie serait retenue deux possibilités sont ouvertes pour la gérance de ce magasin : la location gérance ou la location vente ; madame le maire précise que l'objectif de la municipalité n'est pas de rester propriétaire de ce fonds mais de le pérenniser et éviter le démentellement de l'outil de travail dans le but de le transmettre au privé ; l'option de la location vente semblerait plus appropriée.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Donne son accord pour l'achat du fonds de commerce Proxi au prix de 25.000 euros**

VOTANTS : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

- Question diverses :

- devis remplacement de la vanne mitigeur des douches du stade : 3091, 33 euros TTC pièce et travail compris ; devis validé ;

- devis de remplacement de la porte de la buvette du stade par une porte en fer : 700, 70 euros TTC ; devis validé ;

- A signaler sur le site Candela :

Prise HS et réverbère OK chez Mme Génies

Prise HS et réverbère HS chez Mr Rodriguez

Prise HS et réverbère OK en face chez Mr et Mme Bougeard

- Prochain conseil municipal le mardi 18 décembre 2018 à 20h30 ;

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21h05 ;

Saint-Maurin le 13 décembre 2018,

**La secrétaire,
Claudine BOUGEARD ;**

**Le Maire,
Michèle DEFLISQUE ;**